

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 avril 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 avril 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Jean-Claude Priez	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 06 / 33		
Votants 31/ 33		
Secrétaire de séance Véronique Hubert	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jean-Paul Birembaut à Patrick Evrard, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Florian Renard à Eric Warmoes, Mélissa Boucher à Sylvia Potier	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech, Philippe Lambert	Absent (es) :
DELIBERATION 2024.04.10	Marché public - signature de l'avenant n°2 marché de nettoyage	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R-2194-8 relatif aux modifications de faible montant,

Vu la délibération du Conseil municipal numérotée 2020.03.09 en date du 28 mai 2020, chargeant le Maire de la ville, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération numérotée 2021.05.13 intitulée «Marché de nettoyage des bâtiments » attribuant le lot 01 « Nettoyage des bâtiments » à la société GSF Pluton,

Vu la délibération 2023.01.08 autorisant la signature de l'avenant relatif à l'augmentation des tarifs des produits d'hygiène, soit 1,82 % d'augmentation du montant du marché initial,

Considérant les travaux de rénovation thermique réalisés à l'école Anne Godeau, ayant impacté les surfaces de nettoyage (cantine, rebords de fenêtres...), pour un montant annuel estimé à 8 964,16 € HT, soit une augmentation estimée à 6,74 % du montant du marché initial (tous avenants confondus),

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 avril 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 02 abstentions,

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'avenant n° 2 du marché de nettoyage et tous les documents y afférents

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

Aymeric ROBIN

Pour le Maire empêché,
L'adjointe,

Sylvia POTIER

